

**Monsieur André PATIGNIER**  
**18 Bis Route du Morvan**  
**89200 MAGNY**

Auxerre le 6 Avril 2022

**Objet :** réponse au procès-verbal de synthèse du 28 Mars 2022

**Pieces jointes :** facture société SAB ACOUSTIQUE

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Pour faire suite à votre procès-verbal du 28/04/2022 ainsi qu'à notre entretien du même jour.  
Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos interrogations.

**Réponse à question 1 :**

Je vous confirme que suite à la remarque du bureau Veritas nous allons abandonner la ligne BT venant de la structure A.

**Réponse à question 2 :**

Je vous confirme que nous avons bien réalisé une modélisation des niveaux acoustique via la Sociétés SAB ACOUSTIQUE en mars 2021.  
Malgré plusieurs relances de notre part nous n'avons toujours pas reçu les résultats de celle-ci.  
Je viens ce jour de faire une nouvelle relance.  
Je joins la facture correspondante.

**Réponse à question 3 :**

Pour répondre à l'accroissement du trafic routier.  
Je tiens à vous informer du fait que nous serons en charges de l'affrètement des camions qui viendront sur notre site, de ce fait cela nous permettra d'établir un planning permettant l'étalement des camions sur la journée afin d'éviter les camions en attente.  
D'autre part le fait d'avoir construit un pont bascule évite les aller et retours des camions dans le centre-ville de Brienon, puisque les camions n'ont plus besoins d'effectuer leurs pesées chez YNOVAE.

Dans notre projet de fonctionnement les camions arriveront sur notre site ils seront pesés, puis stocker sur notre site pour chargement ou déchargement, une fois l'opération terminée, ils quitteront notre site.

Ce fonctionnement est d'ailleurs déjà en place à ce jour.

Les camions vus en attente le long de notre site en bordure de route, sont des clients ou fournisseurs de l'entreprise RECYTHERM.

Je vous confirme avoir le projet d'une meilleure signalisation en amont de notre site, afin d'éviter que les camions s'engagent trop loin dans la rue.

#### **Réponse à question 4 :**

La partie nord-est de notre site, utilisée par la société Recytherm ne fait pas partie de notre projet de développement et de notre demande d'autorisation, il est donc impossible d'utiliser cette partie du site comme zone de stockage camion.

A ce jour Monsieur MICHEL n'a pas pris de décision concernant le devenir du site une fois que la société Recytherm l'aura quitté.

Si toutefois nous voulions l'utiliser dans le futur cela ferait l'objet de l'ouverture d'un nouveau dossier auprès de la DREALE de Bourgogne

Espérant avoir répondu à vos attentes.

Veillez agréer Monsieur mes salutations respectueuses.

Jacques DELCOURT

Responsable d'exploitation